

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 39198

présenté par

M. Belhaddad, Mme Sylla, Mme Zannier, Mme Rauch, M. Cabaré, M. Cédric Roussel, M. Testé,
Mme Rossi, M. Claireaux, M. Simian, M. Pellois et Mme Calvez

ARTICLE 42

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.